LE NUMERO : 25 CENTIMES

Edition du "REVEIL DU NORD"
186 bis, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS, 43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

MARDI 20 DECEMBRE 1927.

BUREAUX
ROUBAIX, Télép. 6-61
45, Rue de la Gare, 45
TOURCOING, Télép. 5-35
2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Directeur : Eug. GUILLAUME

La comptabilité dans l'Agriculture

DEPUIS plusieurs années, mais principalement depuis la guerre, la profession agricole tend à devenir de plus en plus complexe et difficile, en raison surtout du caractère industriel vers lequel elle penche de plus en plus.

Cela provient d'une part du développement intensif du machinisme, de l'emploi toujours plus grand des engrais chimiques, faisant du cultivateur tout à tour un mécanicien et un acheteur devant avoir quelques connaissances en dosages et chimie. D'autre part, les changements survenus depuis 1922 dans la législation sur les accidents du travail agricole, l'assujettissement des cultivateurs à l'impôt sur les bénéfices agricoles, les brusques variations des prix des denrées comme des engrais, ont amené la population rurale, quelquefois malgré elle, à tenir une comptabilité souvent trop sommaire encore, de ses achats comme de ses ventes.

Autrefois, à part dans les grandes exploitations agricoles, il était rare de trouver un cultivateur tenant régulièrement une comptabilité pouvant lui permettre de calculer rapidement et sûrement ses profits d'une année à l'autre.

Aujourd'hui, dans bien des fermes si l'on tient « ses comptes », il faut néanmoins constater que c'est fait encore d'une manière beaucoup trop simple, et tout à fait insuffisante pour l'époque que nous traversons. Certes, la tenue d'une comptabilité dans une ferme de moyenne ou de petite importance, n'est pas chose facile; les travaux des champs sont durs, et l'on voit mal un cultivateur rentrant d'une longue journée de moisson, commencer à écrire sur un livre-journal; et si, malheureusement il laisse passer plusieurs jours sans écrire il risque bien souvent d'oublier de porter certaines dépenses ou recettes, risquant ainsi de fausser entièrement son bilan. Cependant, aujourd'hui, par suite du développement de l'instruction primaire dans tous les milieux ruraux, même les plus reculés, il serait bien difficile de trouver une ferme où l'un des membres du cultivateur, sa femme ou un enfant ne serait pas à même de tenir la comptabilité. Certes, la tâche est ardue, en raison de la prodigieuse variété d'articles à évaluer se rencontrant dans une exploitation agricole, mais néanmoins, le temps passé à la comptabilité ne serait pas du temps perdu et serait au contraire très productif, car seule, une comptabilité simple, mais claire, peut fournir à l'exploitant agricole le contrôle de toutes ses opérations, lui permettant d'abandonner celles qui lui donnent des désavantages, et de consacrer tous ses efforts sur les travaux à plus grand rendement, comme en même temps de le mettre à même de répondre avec chances de succès aux exigences du fisc au moment de l'établissement des impôts.

Sans comptes bien tenus, le cultivateur, quelle que soit sa compétence professionnelle ne peut évaluer avec certitude le rapport de chacune des opérations si variées de la ferme. Il se rend bien compte, certes, de ce qu'il achète dans le commerce, du coût de la main-d'œuvre qu'il emploie, du prix de ses produits, mais il est incapable de dire le montant de son gain et de celui des dépens, le revenu de ses capitaux engagés dans ses champs, son matériel et son cheptel, comme aussi le prix de revient des matières transformées et employées dans son exploitation.

Au contraire, avec une comptabilité, fût elle même faite d'une manière simple, mais complète, on évite bien souvent des pertes d'argent, on abandonne le manque à gagner, et on va à l'économie en diminuant les opérations qui révèlent des pertes ou des bénéfices insuffisants.

A l'heure actuelle, en raison surtout de l'instabilité des prix de toutes choses, une comptabilité rigoureuse s'impose plus que jamais, car dans l'agriculture, comme dans toutes les branches de production, la concurrence joue un rôle considérable, et celui qui tient ses comptes bien à jour a un avantage évident sur ses concurrents. Il n'est pas contestable que si tous les exploitants agricoles avaient une comptabilité précise, ils seraient amenés par la force des chiffres à abandonner certaines méthodes, à en adopter ou à en transformer d'autres, et ces changements auraient pour résultats un rendement plus grand ou un prix de revient plus bas. Et ces résultats seraient les bienvenus par le cultivateur et par le consommateur qui en tireraient tous deux les plus grands bénéfices.

ORESSON Fleury.

LIRE EN 4e PAGE. — **Le Réveil Agricole** : La défense des récoltes contre le gibier. — **La Basse-Cour** : Conseils pour l'hiver. — **Le Jardinage pratique** : Les engrais potassiques sur les pommiers. — **Comment utiliser nos produits** : Recettes. — **Echos et Informations.**

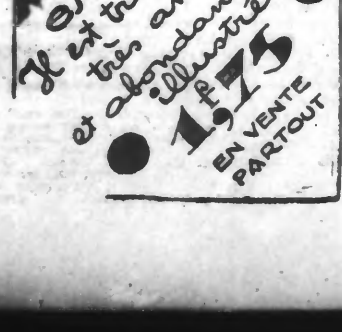

Le douzième gala radiophonique du "Réveil du Nord"

Les artistes qui participeront à la soirée de demain

C'EST demain mercredi 21 décembre que sera diffusé par la Station Radio P.T.T. Nord de Lille, à partir de 19 h. 30, le XIIe Gala radiophonique offert par notre journal. Pour cette soirée récréative et en même temps artistique, nous nous sommes assuré les concours de :

Mlle Andrée J. Brunswick, cantatrice-pianiste, 1er prix du Conservatoire de Lille.

Mlle Henriette Roos, pianiste virtuose, 1er prix du Conservatoire de Roubaix.

Mme Marthe Hayem, pianiste-répétitrice de l'Opéra de Lille, 1er prix du Conservatoire de Lille.

L'ORCHESTRE JAZZ ANDRÉ du « Bar Musical », rue de Lille, à Lens

M. Emile Vandersoupel, 17 ans, accordéoniste virtuose, 1er Grand Prix d'honneur du Championnat des virtuoses d'Herstal-Liége, 3 premiers prix de concours internationaux.

M. Henri Leroy, clarinettiste, professeur de clarinette et de saxophone à La Madeleine.

Mlle R. PAPEGAY soprano-dramatique de l'Office International des Spectacles — M. Henri LEROY Clarinettiste Prof. de Musique à La Madeleine

Mlle Raymonde Papegay, soprano dramatique de l'Office International des spectacles (40 rue du Priez à Lille).

M. Louis Sapin, baryton de l'office International des spectacles.

M. Auguste Labbe, choniqueur patoisant du « Réveil du Nord » et de **l'Orchestre Jazz André** du Bar Musical, rue de Lille à Lens, sous la direction de **M. André François**, accordéoniste virtuose.

Encore une agréable soirée en perspective.

Un drame étrange

A Nice, le cadavre d'une femme fut promené en auto pendant une heure puis déposé devant une pharmacie

Hier soir, à Nice, passage Martin, deux hommes, sur lesquels on n'a aucun renseignement, proposèrent à deux filles de mœurs faciles, arrivées à Nice depuis quelques mots, une promenade en auto. La température ne s'y prêtait guère, le thermomètre niçois étant au-dessous de zéro. Ces deux femmes étaient, l'une, Germaine Hamet, 32 ans, originaire de Bellancourt ; l'autre, Marie Pommier, 39 ans, née à Chalon-sur-Saône.

Elles acceptèrent de monter dans la torpédo. Marie Pommier a raconté que l'auto filait depuis un quart d'heure dans un quartier qu'elle ne connaissait pas, probablement Cimiez, lorsqu'on tira cinq coups de revolver dans la direction de la voiture. Germaine Hamet s'effondra et vomit du sang. Alors un des deux hommes proposa de chercher une pharmacie. L'auto traversa les rues les plus passantes de la ville. Germaine Hamet, au fond de la voiture, ne bougeait plus ; elle était morte.

La macabre ronde dura près d'une heure. A Carras, l'auto s'arrêta devant le magasin fermé d'un pharmacien. Les deux hommes descendirent le cadavre, le déposèrent sur le trottoir, frappèrent à la porte du pharmacien et s'enfuirent en abandonnant le corps à la garde de Marie Pommier.

La scène s'était déroulée à quelques mètres du commissariat de police. Marie Pommier, interrogée, affirma que les coups de revolver avaient été tirés sur la voiture, ce qui paraît assez invraisemblable.

Scandales de mœurs à Lille

Une nouvelle et très grave affaire a été découverte et 2 individus ont été arrêtés

L'émotion causée par le scandale de mœurs dans lequel sont impliqués la femme Morand, de Lille et ses complices n'est pas encore apaisée, qu'une nouvelle affaire vient d'être découverte dans la même ville et dans les circonstances suivantes :

Une vagabonde de 15 ans

Jeudi dernier, M. Coissard, chef de la sûreté, faisait mettre à la disposition de M. le procureur de la République, la jeune Mariette De Baecker, 15 ans, sous l'inculpation de vagabondage de mineure.

Cette fillette, dont les parents habitent la Belgique, avait quitté sa place à Lille et errait à l'aventure dans la ville.

M. le procureur de la République la fit placer à la maison du Bon Pasteur.

Ses révélations

Le lendemain de son admission dans cet établissement, la fillette fit savoir qu'elle avait quelque chose de très grave à communiquer au chef de la Sûreté.

Conduite devant ce magistrat, la jeune Mariette déclara que la veille de son arrestation, elle avait fait la rencontre dans les parages de la gare de deux individus qui l'avaient entraînée dans une casemate de la Porte de Dunkerque.

Là, les deux dégoûtants personnages abusèrent odieusement de l'enfant, l'un et l'autre la maintenant à tour de rôle et lui mettant un tampon sur la bouche pour l'empêcher de crier.

Reconnus

Devant la gravité de l'accusation de la jeune Mariette, M. Coissard lui présenta des photographies d'individus ayant coutume de flâner du côté de la gare et qui étaient passés par le service anthropométrique pour identification.

Parmi les nombreuses photos qu'on lui montra, la fillette reconnut en l'une d'elles celle de l'un de ses agresseurs.

Il s'agissait du nommé Emile Mayrat, 31 ans, camelot, demeurant rue Turgot, 94, individu peu recommandable ; il était, en effet, déjà titulaire de plusieurs condamnations.

Les agents de la sûreté, Carpentier et Héron, furent chargés de rechercher Mayrat. Celui-ci fut arrêté dans la journée de dimanche.

Au cours de leur enquête, les policiers apprirent que Mayrat avait comme camarade un sieur Maurice Deregniaux, 25 ans, ajusteur à THUMESNIL, qui ne devait pas être étranger à cette affaire.

A son tour, ce dernier était arrêté.

Des aveux, mais...

Interrogés, les deux comparses commencèrent par nier. Puis ils reconnurent avoir eu des relations avec leur accusatrice « mais, prétendirent-ils, c'était avec le consentement de celle-ci ».

Au cours de la confrontation qui suivit, la jeune Mariette maintint formellement ses accusations.

Ajoutons que sur le pardessus de Mayral, on releva des taches suspectes.

M. Coissard a envoyé au Parquet les deux ignobles personnages, qui seront poursuivis pour viol et outrages publics à la pudeur.

Encore une fois, c'est au service anthropométrique, réorganisé par l'actif chef de la sûreté de Lille, que l'on doit les arrestations des deux inculpés.

Au cours de la nuit dernière, une dizaine d'individus qui erraient dans le centre de la ville, ont encore passé par le dit service anthropométrique, pour identification.

Un 3e client de la femme Morand a passé des aveux et un 4e va être interrogé

Dimanche, l'instruction de l'affaire de mœurs dans laquelle sont inculpés la femme Morand, de Lille, et ses complices chôma pour reprendre activement dès lundi matin. Me Thellier avait formulé une demande de mise en liberté provisoire en faveur de ses clients Kingmans et Ruelle. Le magistrat a opposé à cette demande un refus formel.

Au cours de la journée d'hier, M. Hénault a interrogé la femme Morand, assistée de son avocate, M. Kah.

Les interrogatoires

Il a également interrogé à nouveau un troisième inculpé, dont il ne nous est pas permis de donner le nom aujourd'hui. Ce personnage, qui reconnaît les faits, a avoué s'être trouvé à trois reprises en relations avec la femme Morand et sa fille, mais comme pour un autre de ses « collègues », celui-ci dédaignait les charmes de la mère pour ceux de la petite Lucienne.

Il sera statué exactement sur son sort au cours de la journée d'aujourd'hui.

Un quatrième client sera probablement interrogé prochainement.

Nous avons également annoncé qu'une femme de mœurs de ROUBAIX, qui aurait été l'initiatrice de la petite Lucienne était recherchée par la police.

L'enquête menée par cette dernière dans le PAS-DE-CALAIS serait, jusqu'à présent infructueuse, mais on ne désespère pas de la retrouver.

Comme on le voit, cette affaire est loin d'être terminée et l'instruction en sera encore bien longue.

Le scandale de Boulogne

Les inculpés seront jugés demain mercredi devant le tribunal correctionnel

C'est donc demain mercredi que passera, par devant le tribunal correctionnel de Boulogne-sur-Mer, la triste affaire de la rue du Pont de service. En raison de l'émotion soulevée par ce scandale, une conférence fut tenue au Parquet, afin de discuter si le huis clos serait ou non prononcé. Il le sera mais la Presse sera admise sous condition de ne pas rendre compte des débats.

Cinq autres affaires de mœurs, dont ceux pour outrages publics à la pudeur, sont inscrites au rôle, entr'autres celles du Fort de la Crèche, des filles soumises Morel et Pruvost, et du Caveau Lupanar de Paris-Plage.

La police municipale aura un renfort de la gendarmerie pour maintenir l'ordre.

Le pacte de paix franco-américain pourrait être signé avant le 6 février

On mande de Washington au « New-York Herald » que M. Kellogg, secrétaire d'Etat, vient de remettre à M. Claudel, ambassadeur de France, un avant-projet du traité que M. Myron T. Herrick, va discuter en détail avec le gouvernement français. Cet avant-projet contient quatre clauses principales : La France et les Etat-Unis s'interdisent pour toujours de se faire la guerre. Les deux clauses suivantes réglant en détail la procédure arbitrale à appliquer en cas de conflit entre les deux Etats, on espère que les pourparlers qui seront conduits à Paris progresseront rapidement et permettront de parapher le nouveau traité avant le 6 février prochain date de l'expiration du traité d'arbitrage franco-américain, qui est actuellement en vigueur.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Un peu moins froid, ciel généralement couvert, chutes de neige, vent d'Est tendant à s'affaiblir ; gelée encore assez forte ; minimum — 9°.

Au royaume de la "Fée Électricité"

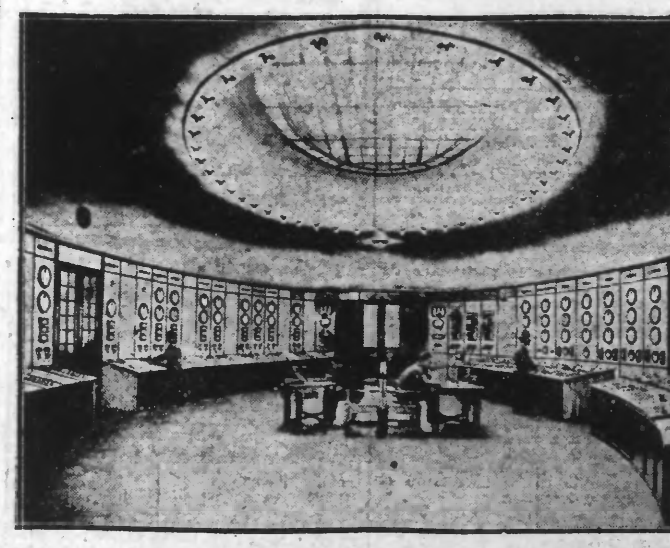

Cette photographie n'est pas celle d'un hall d'exposition comme on pourrait le croire, c'est celle de la salle de contrôle d'une grande usine moderne d'électricité.

LE DRAME PASSIONNEL QUOTIDIEN

Hier, à 13 h. 45, à la sortie de la station du Nord-Sud, Porte de Versailles, Mme Georgette Arnaud, âgée de 30 ans, de passage à Paris où elle était descendue 4, rue du Vieux Colombier, a tiré deux balles de revolver sur son mari, âgé de 40 ans, professeur d'Histoire au Lycée Michelet. Les époux étaient en instance de divorce.

M. Arnaud est décédé avant son arrivée à l'hôpital de Vaugirard. La meurtrière a été arrêtée.

UNE EXPLOSION A FAIT DEUX VICTIMES

Au hameau de Saint-Barthélémy, commune d'Octeville-sur-Mer, les deux jardiniers de M. Trouvay, maire, avaient allumé le fourneau du chauffage central installé dans un bâtiment annexe de la maison d'habitation, lorsque la chaudière de l'appareil fit explosion provoquant l'écroulement du bâtiment.

Les deux jardiniers furent ensevelis sous les décombres. M. Trouvay réussit à les dégager, mais l'un d'eux, Paul Firmin, succomba peu après aux blessures qu'il avait reçues. L'autre, nommé Jules Vincent, est grièvement blessé.

Une innovation : LA LUGE A MOTEUR

(H. Manuel)

Voici une innovation dans les sports d'hiver : la luge à moteur qui attire la curiosité des partisans de la luge, du tobogan, du ski, etc.

Le traineau a fait sa réapparition au Cateau

Depuis plusieurs jours les rues du Cateau sont couvertes de neige que la gelée a rendu dure et incassable. Aussi l'on compte de nombreuses chutes mais heureusement il n'est signalé aucun accident sérieux.

Les voitures automobiles ont ralenti leur course et les attelages de chevaux n'avancent plus qu'au pas et chevaux sont ferrés avec des vis pour éviter les glissades.

Cette semaine l'on a revu dans cette ville un véhicule que l'on avait pas aperçu depuis de nombreuses années : un traineau attelé. Inutile de dire qu'il a été très remarqué par les habitants.

Un grand combat de boxe ce soir à Paris

L'ex-champion du monde, Eugène Criqui sera opposé au Nordiste Humery, pour le titre de champion de France, poids plume. :::

Eugène Criqui, ex-champion du monde poids plume, fera ce soir au Cirque de Paris sa rentrée en se rencontrant avec le jeune nordiste Humery, champion de France.

Celui qui fut une des idoles du ring veut encore jouer sa chance ; il désire reconquérir d'abord le titre de champion récemment obtenu par Humery et que celui-ci, en un beau geste, a remis de suite en compétition. On conçoit que ce combat revêtira alors une importance particulière.

L'organisation de ce match a soulevé de nombreux commentaires. Certains, en effet, prétendent que Criqui, âgé de 34 ans, est à peu près « fini » et ils s'émeuvent à l'idée de le voir battu, surclassé par le jeune et fougueux Humery.

Que ces pessimistes se calment, se rassurent, dit notre confrère « l'Auto » :

« Eugène Criqui est toujours un dangereux adversaire pour n'importe quel homme à son poids. Il suffit de l'avoir vu à l'entraînement, à la salle Leclerc pour conclure que le match sera des plus émouvants et que le vainqueur est des plus difficiles à pronostiquer. »

Certes, Criqui n'est plus tout-à-fait le champion, vainqueur de Johnny Kilbane, mais tel qu'il est, il est encore fort capable de mettre en échec le nouveau champion de France poids plume et qui sait, peut-être, grâce à sa science du ring, à sa puissance de frappe, qu'il a peut-être retrouvée, s'adjugera-t-il à nouveau, le trophée national de sa catégorie.

Mais Humery n'a pas du tout l'intention de se laisser faire. Complètement remis de son combat contre Pothier et bien en forme, il prétend garder son titre. Criqui trouvera donc devant lui un adversaire avec qui il devra lutter beaucoup plus que sans doute il ne le suppose.

C'est pourquoi nous faisons à nouveau confiance à Humery qui, ce soir, doit confirmer d'une manière nette et éclatante que le titre qu'il détient ne peut tomber en meilleures mains.

Crime monstrueux

Des bandits assommèrent une jeune fille, et après avoir exigé une rançon, rendirent le cadavre au père

On mande de Los Angelès au « New-York Hérald » :

« Il y a quelques jours, la fille d'un riche banquier, M. Perry Parker, avait été enlevée par des inconnus qui demandèrent au père une rançon de 1.500 dollars. La lettre des ravisseurs contenait la menace de tuer la fillette si la police avait été avisée du rapt.

» Au jour dit, M. Parker se rendit comme convenu dans la rue éloignée et déserte qu'on lui avait désignée. Une auto arriva. L'inconnu qui était à l'intérieur indiqua au père la silhouette de sa fille assise à côté de lui et paraissant endormie.

» Ayant touché l'argent, le chauffeur fit faire à sa machine encore quelques centaines de mètres. S'arrêtant une deuxième fois, les bandits déposèrent sur la chaussée ce qui devait être la fille du banquier. Accourant à cet endroit, M. Parker trouva le corps de sa fille, un fil de fer à son cou et les deux jambes sectionnées.

» Toute la police de la ville est alertée, mais on a peu d'espoir d'identifier les malfaiteurs. »

Le Sénat a voté huit budgets en une séance...

Ceux, notamment, de la Justice, du Commerce, de la Marine marchande et des Finances

Le Sénat a abordé hier la discussion du budget de 1928. M. Henry CHÉRON développe le rapport dont nous avons publié les grandes lignes ces jours-ci. Il indique notamment que les dépenses ont été réduites de 229 millions et que l'excédent de recettes est de 218 millions. Il examine ensuite la situation financière et applaudit au redressement qui a été opéré. Comme il déclare que l'ensemble de la dette a été réduit de 2 milliards 353 millions, M. POINCARÉ précise que l'on va « rembourser un milliard à la Banque à la fin du mois sans y être obligé ».

M. Chéron s'élève ensuite contre les groupements qui réclament soit des exonérations fiscales, soit des augmentations de traitement. « Il y a là, précise-t-il, un sérieux péril pour nos finances, et il faut que le Pouvoir républicain reprenne ses prérogatives et qu'il défende nos institutions parlementaires contre tous les empiètements privés ».

La Haute-Assemblée entend ensuite plusieurs orateurs, MM. Massabuau, le comte de Blois, Henri Merlin interviennent brièvement et la discussion générale est close. On aborde le budget de la Justice. M. Louis Martin demande à M. Barthou d'étudier le moyen de simplifier l'application de la loi sur la nationalité de la femme mariée à un étranger. Il réclame ensuite des augmentations de traitement pour les magistrats. M. Chêneboit insiste ensuite pour que le Gouvernement apporte son projet de réforme judiciaire.

M. Barthou répond aux précédents orateurs et leur fait des promesses. Puis, après une intervention du général Stuhl et de M. Lusse, sur le malaise alsacien, les divers chapitres du budget de la Justice sont votés.

Le budget de l'Ecole Centrale est adopté sans discussion, ainsi que celui de la Légion d'honneur, des Monnaies et des Médailles du Commerce.

On arrive au budget de la Caisse des Invalides de la Marine.

Une discussion s'engage. M. Rio dit qu'il faut améliorer la vie des marins. M. Brindeau estime insuffisants les crédits affectés aux ports maritimes. M. Mahieu demande que les retraites des invalides soient augmentées.

Dans sa réponse, M. Tardieu explique que notre tonnage est double de celui d'avant-guerre, que **les pensions des inscrits maritimes vont être augmentées de 500 et même de 800 fr.**

Le Sénat vote ensuite le budget de la Caisse des Invalides, de la Marine et celui de la Marine marchande.

On passe au **budget des Finances**, qui est adopté après quelques observations et la séance est levée.

La santé c'est le bonheur le plus précieux.

C'est pour cette raison qu'à l'occasion du renouvellement de l'An, vous adressez vos vœux de bonne santé à ceux qui vous sont chers. Augmentez la valeur de vos vœux en apposant sur votre carte, sur vos lettres, sur vos présents le TIMBRE ANTITUBERCULEUX.

6 hommes sont vivants dans l'épave du sous-marin "S-4"

Le département de la Marine annonce que les scaphandriers ont trouvé six hommes vivants dans la chambre des torpilles du sous-marin « S. 4 ».

On est en train de pomper de l'air dans le sous-marin et la conversation a été établie, au moyen de coups de marteau, entre les scaphandriers et les hommes qui se trouvent dans la chambre des torpilles.

Le scaphandrier qui a inspecté pendant une heure le sous-marin coulé, croit qu'il est possible qu'il y ait aussi des vivants dans la partie arrière.

Les opérations de sauvetage avaient commencé dimanche à l'aube. D'une manière générale, on gardait l'espoir de retrouver vivants au moins quelques-uns des 39 malheureux emprisonnés dans le sous-marin coulé.

Le S-4 appartenait à un type de sous-marin considéré comme un des plus perfectionnés qui soient en service et des mieux compris pour éviter les catastrophes maritimes. Le fait que le S-4, en dépit de ses détecteurs et autres instruments de sauvegarde, n'ait pas pressenti le danger qui le menaçait ne laisse pas de rendre perplexe le monde des experts.

Notons que le S-4 est le frère aîné de l'infortuné S-5 qui fut coulé, corps et biens, le 25 septembre 1925, par le **City of Rome**, au large de Block Island.

Les 33 autres seraient morts

Une deuxième dépêche de Washington annonce que l'on n'a jusqu'à présent aucune confirmation qu'il y ait des vivants dans d'autres parties du sous-marin « S.-4 » que dans la chambre des torpilles.

La tempête retarde les opérations de sauvetage

Un ouragan souffle sur le port de Princetown et entrave les opérations tentées pour sauver les 6 hommes vivants du sous-marin S-4 qui a été coulé. On annonce que les deux remorqueurs envoyés de Buzzard Bay, avec les appareils de sauvetage, subissent un retard qui compromet le succès de ces tentatives.